

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 35

présenté par

M. Abad, M. Ledoux, M. Straumann, M. de Ganay, Mme Dalloz, M. Sermier, M. Vannson, M. Le Ray, M. Reiss, M. Hetzel, M. Morel-A-L'Huissier, M. Perrut, M. Siré, M. Salen, M. de La Verpillière, M. Cinieri, M. Ginesy, M. Couve, Mme Dion et M. Francina

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« culturel »,

insérer les mots :

« , au développement touristique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement touristique est un secteur où la nécessité d'adapter les politiques publiques correspond à un enjeu central.